

MARCHE ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE

CRITERES

I. Aides à la gestion

1.1	Modalités des prestations journalières et des frais médicaux :	4.75	
1.2	Utilisation de l'outil informatique	5.50	
1.3	Moyens commerciaux d'accompagnement des adhérents	0.50	
1.4	Certification de gestion	0.50	
1.5	Assistance juridique	1.25	
			12.5

II. Lutte contre l'absentéisme

2.1	Dossier statistique	2.25	
2.2	Réinsertion professionnelle	4.00	
2.3	Contrôle médical	11.25	
2.4	Mesures incitatives à la présence au travail proposées à mettre en œuvre en accord entre l'assureur et l'assuré	1.50	
			19

III. Accompagnement dans la prévention de l'absentéisme et de l'AT

3.1	Démarche globale de prévention de l'absence et de l'accident de service	8	
3.2	Aide à l'évaluation des RPS	1.25	
3.3	Analyse des situations de travail et de reclassement	1.25	
3.4	Bases documentaires	3.50	
3.5	Documents et outils pédagogiques	2.	
			16

IV. Conditions de gestion

4.1	Durée des indemnités journalières après résiliation ou au terme du contrat	0.50	
4.2	Durée des indemnités des rechutes après résiliation ou au terme du contrat	0.50	
4.3	Le tiers payant est-il maintenu après résiliation du contrat ?	0.50	
4.4	L'assureur s'engage-t-il au caractère viager des frais médicaux sans limitation de durée ?	0.50	
4.5	Délai maximum de réponse aux demandes d'entente préalable pour les changements de prothèses	0.50	
4.6	Délai maximum de déclaration des sinistres	1.00	
4.7	Recours contre tiers responsable pour tout accident survenu à un agent	3.50	
4.8	Clause d'automaticité	0.75	
4.9	Paiement de la prime par acompte	0.25	
			8

V. Respect de la décision de l'autorité territoriale, des avis du comité médical et de la commission de réforme **3**

VI. Protection de l'environnement **1.50**

TOTAL : 60

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

*Questionnaire annexé au Cahier des clauses techniques particulières
en vue de compléter la couverture de la Prévoyance des agents titulaires de l'adhérent
permettant d'estimer la valeur ajoutée des services proposés par l'intermédiation et l'assureur*

SERVICES PROPOSES

AGENT :

COURTIER :

SOCIETE D'ASSURANCES PORTEUSE DU RISQUE :

Le CDG attire l'attention de l'Assureur sur les services d'aide à la gestion qu'il propose, les contraintes qu'il impose et les délais que le candidat s'engage à tenir.

1 - AIDES A LA GESTION

1-1 Modalités de remboursement des prestations journalières et des frais médicaux

Le candidat s'engage-t-il à :

Ne réclamer qu'une seule déclaration par sinistre

oui non

/0.25 point

Indiquer pour chaque type de déclaration les pièces à communiquer obligatoirement par la collectivité pour valider sa déclaration :

Mettre à la disposition du Centre de Gestion un interlocuteur unique

/1 point

oui non

Coordonnées et qualités :

Paielement des prestations journalières

Délai de remboursement aux adhérents du contrat groupe des prestations journalières : Jours/.....heures

. - 48 heures

OUI

NON

/0.50 point

. + 48 heures

OUI

NON

0 point

Sous quelle forme et selon quelle périodicité :

Le candidat s'engage-t-il à fournir au Centre de Gestion une justification des prestations journalières remboursées aux adhérents du contrat groupe

/0.50 point

oui non

Sous quelle forme et selon quelle périodicité :

Paielement des frais médicaux remboursés aux praticiens

*Mettre en place gratuitement un système de tiers payant des frais médicaux pour les praticiens

/0.50 point

oui non

*Le candidat accepte que les praticiens disposent d'un délai de deux ans pour présenter leurs demandes de remboursement

/0.50 point

oui non

*Fournir au Centre de Gestion un justificatif des frais médicaux remboursés aux praticiens

/0.50 point

oui non

Sous quelle forme et selon quelle périodicité :

*Rembourser les praticiens par chèque

oui non Délai de remboursement :jours

. - 48 heures

OUI

NON

/0.25 point

. + 48 heures

OUI

NON

0 point

*Rembourser les praticiens par virement bancaire

oui non Délai de remboursement :jours

. - 48 heures

OUI

NON

/0.25 point

. + 48 heures

OUI

NON

0 point

*Reverser les capitaux décès aux ayant droits

oui non Délai de remboursement :jours

. - 48 heures

OUI

NON

/0.50 point

. + 48 heures

OUI

NON

0 point

1-2 Utilisation de l'outil informatique

1-2-1 Le candidat s'engage-t-il à mettre en place une liaison informatique (plateforme de gestion) permettant :

L'enregistrement des déclarations

oui non

/0.25 point

La dématérialisation des pièces administratives

oui non

/0.25 point

L'émission des appels de prime ou cotisations de chaque adhérent

oui non

/0.25 point

La gestion des sinistres tant pour le versement des indemnités journalières que pour les frais de santé

oui non

/0.25 point

/0.50 point

Quelles solutions techniques supportent cette liaison : logiciel, caractéristiques du matériel nécessaire, support de transmission des données

/0.50 point

Quelles sont les performances en matière de vitesse de transmission des données et les possibilités de maintenance informatique offertes par le candidat :

/0.25 point

*Le candidat propose-t-il une politique de sécurité des données

oui non

Si oui, décrire les moyens mis en place pour protéger la confidentialité des données notamment de santé :

/2 points

*Le candidat peut-il fournir un accès temporaire à la plateforme de gestion permettant au

Centre de Gestion d'explorer ses fonctionnalités

oui non

Dates de test et code d'accès :

*Le candidat propose-t-il gratuitement aux adhérents et aux gestionnaires du centre de gestion une formation adaptée à l'utilisation de sa plateforme de gestion

/0.25 point

oui non

Si oui joindre le programme de formation proposée :

*L'outil informatique permet-il de transférer automatiquement les données d'absentéisme à la Banque nationale de Données

/0.25 point

oui non

1-2-2 Le candidat dispose-t-il d'une interface entre le système informatisé de gestion des ressources humaines du Centre de gestion et son propre système informatisé de gestion permettant le transfert des données et des documents

/0.50 point

oui non

Si oui décrire le fonctionnement de cette interface :

Si non, le candidat accepte-t-il de développer une telle interface

/0.25 point

oui non

Si oui sous quel délai et décrire le processus de développement :

1-3 Le candidat dispose-t-il de moyens commerciaux d'accompagnement des adhérents

/0.50 point

oui non

Si oui décrire les moyens :

1-4 Le candidat dispose-t-il d'une ou plusieurs certifications de gestion attribuée par un organisme extérieur (ou tout autre équivalent)

/0.50 point

oui non

Si oui la(es)quelle(s) :

1-5 Assistance juridique

*Le candidat s'engage-t-il à fournir à la collectivité une assistance juridique pour toutes les questions relatives au statut de la Fonction Publique Territoriale, au droit des assurances statutaires et au suivi des dossiers sinistres

/0.50 point

oui non

Gratuitement oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Délai de réponse maximum :jours

*Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.75 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

2 - LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME

2-1 Dossier statistique

2-1-1 Le candidat s'engage-t-il à fournir à l'adhérent un ou des dossier(s) statistique(s) lui permettant de connaître l'état de son absentéisme et de le comparer avec les assurés équivalents

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Si oui décrire le contenu du ou des dossier(s) statistique(s) et la fréquence de mise à disposition :

/0.50 point

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

2-1-2 Le candidat propose-t-il aux adhérents des statistiques détaillées consultables via internet

oui non

/0.50 point

Si oui indiquer le nom du site internet et décrire les statistiques accessibles :

2-2 Réinsertion professionnelle

2-2-1 Le candidat propose-t-il aux agents en arrêt de travail pour cause psychologique des séances de prise en charge dispensées par les psychologues diplômés d'Etat

oui non

/0.50 point

Le candidat s'engage-t-il à fournir ce service lorsqu'au moment de la demande l'agent concerné est en arrêt maladie ordinaire ou en arrêt de travail imputable au service et si ces risques sont assurés par l'assuré

oui non

/0.50 point

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Le nombre de séance est-il limité

oui non

/0.25 point

Nombre de séances par agent : Séances

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

/0.50 point

Dispositif d'accompagnement proposé et modalités de prise en charge et notamment si ces séances sont dispensées par téléphone ou au cabinet d'un psychologue

/0.25 point

Le candidat dispose-t-il d'un réseau de psychologues diplômés d'Etat pour assurer cette prestation

oui non

Fournir la liste des psychologues dans le département de l'assuré et dans les départements limitrophes :

/1 point

2-2-2 Le candidat propose-t-il un service d'assistance de maintien dans l'emploi

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

/0.50 point

Quelles sont les modalités de gestion ?

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

2-3 Contrôle médical : contre visite et expertise médico-administrative

Dans le strict respect des textes régissant le statut de la Fonction Publique Territoriale et du code de la Sécurité Sociale :

2-3-1 Le candidat s'engage-t-il, à l'initiative de l'adhérent, à faire effectuer des contre-visites pour tous les risques garantis au titre du contrat

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Le nombre de contre-visites est-il contingenté

/0.50 point

oui non

Si oui, nombre de contre-visites annuelles prises en charge : Contre-visites par an

Le candidat s'engage-t-il sur un délai pour effectuer ces contre- visites

oui non

Nombre de jours : jours

. - 2 jours

OUI

NON

/0.25 point

. + 2 jours

OUI

NON

0 point

Le candidat propose-t-il des contre-visites sous la franchise

/0.50 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Le nombre de contre-visites est-il contingenté

/0.50 point

oui non

Si oui, nombre de contre-visites annuelles prises en charge :..... Contre-visites par an

Le candidat propose-t-il une assistance à l'assuré pour le suivi des contre-visites

/0.50 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Le candidat dispose-t-il d'un réseau de médecins agréés auquel il peut faire appel

/0.25 point

oui non

Si oui, fournir les caractéristiques numériques et qualitatives de la liste des médecins agréés dans le département de l'assuré ou dans les départements limitrophes :

2-3-2 Le candidat s'engage-t-il à prendre en charge les expertises médico-administratives pour tous les risques garantis au titre du contrat au titre de la maladie

/1 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Le nombre d'expertises médico-administratives est-il contingenté

/0,50 point

oui non

Si oui, nombre d'expertises médico-administratives annuelles prises en charge : expertises

Le candidat s'engage-t-il sur un délai pour effectuer ces expertises médico-administratives

oui non

Nombre de jours : jours

. - 10 jours OUI NON

/0.25 point

. + jours OUI NON

0 point

Le candidat propose-t-il des d'expertises médico-administratives sous la franchise

/0.50 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Le nombre d'expertises médico-administratives sous la franchise est-il contingenté

/0.25 point

oui non

Si oui, nombre d'expertises médico-administratives annuelles prises en charge : expertises

Le candidat propose-t-il une assistance à l'assuré pour le suivi d'expertises médico-administratives

/0.50 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Le candidat dispose-t-il d'un réseau de médecins agréés auquel il peut faire appel

/0.25 point

oui non

Si oui, fournir la liste des médecins agréés dans le département de l'assuré ou dans les départements limitrophes :

2-3-3 Le candidat s'engage-t-il à prendre en charge les expertises médico-administratives pour tous les risques garantis au titre du contrat au titre de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle

/1 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Le nombre d'expertises médico-administratives est-il contingenté

/0.50 point

oui non

Si oui, nombre d'expertises médico-administratives annuelles prises en charge : expertises

Le candidat s'engage-t-il sur un délai pour effectuer ces expertises médico-administratives

oui non

Nombre de jours : jours

. - 10 jours OUI NON

/0.50 point

. + 10 jours OUI NON

0 point

Le candidat propose-t-il des d'expertises médico-administratives sous la franchise

/0.25 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Le nombre d'expertises médico-administratives sous la franchise est-il contingenté

/0.25 point

oui non

Si oui, nombre d'expertises médico-administratives annuelles prises en charge : expertises

Le candidat propose-t-il une assistance à l'assuré pour le suivi d'expertises médico-administratives

/0.50 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Le candidat dispose-t-il d'un réseau de médecins agréés auquel il peut faire appel

/0.25 point

oui non

Si oui, fournir la liste des médecins agréés de son réseau dans le département de l'assuré ou dans les départements limitrophes :

2-4 Mesure incitative à la présence au travail proposée à mettre en œuvre en accord entre l'assureur et l'assuré

2-4-1 Le candidat propose-t-il la mise en œuvre de bilan de compétences pour les agents inaptes aux fonctions de leur grade ou en procédure de reclassement

/0.50 points

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.25 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

2-4-2 Le candidat dispose-t-il d'un programme de soutien pour les agents relevant de difficultés liées au contexte de travail hors prise en charge psychologique

/0.50 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.25 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

3 - ACCOMPAGNEMENT DANS LA PREVENTION DE L'ABSENTEISME ET DE L'ACCIDENT DE TRAVAIL

3-1 Le candidat offre-t-il une démarche globale de prévention de l'absence et de l'accident de service comportant les prestations suivantes :

3-1-1 Médicale

oui non

/0,50 point

Dans ce cadre, le candidat dispose-t-il en interne de médecin(s) coordinateur(s) pour assurer la prise en charge globale individuelle des agents assurés

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Le candidat propose-t-il un service de soutien aux médecins et infirmiers de prévention recrutés par le Centre de Gestion

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

3-1-2 En matière d'hygiène et de sécurité

oui non

/0.50 point

3-1-2-1 Le candidat s'engage-t-il à accompagner dans le cadre de formation le ou les assistants et conseillers de prévention de l'assuré et du Centre de Gestion dans la définition et la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels (décret n° 85-603)

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

3-1-2-2 Le candidat dispose-t-il de préventeurs

/0,75 point

oui non

En interne : précisez les coordonnées et les qualifications de ces préventeurs :

Si non décrire les modalités permettant de répondre à cette offre en externe et préciser les coordonnées et les qualifications de ces préventeurs :

3-1-2-3 Le candidat dispose-t-il d'outils d'évaluation des risques professionnels

/1.25 point

oui non

Sont-ils mis gratuitement à la disposition de l'assuré

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Décrire les spécifications techniques de ces outils et les modalités de mise à disposition :

3-1-3 En matière d'ergonomie

/0.75 point

Quelles sont les modalités de gestion ?

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

3-1-4 En motivation au présentéisme

oui non

/0.50 point

Décrire les dispositifs à la disposition de l'assuré :

3-2 Le candidat propose-t-il une aide à l'évaluation des risques psycho sociaux

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

3-3 Le candidat propose-t-il un service d'aide à l'analyse des situations de travail et de reclassement

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

3-4 Bases documentaires

3-4-1 Le candidat propose-t-il une base documentaire en hygiène et sécurité

/0.75 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Comment cette base est-elle élaborée

/1 point

Joindre le sommaire de la base documentaire, les modalités de gestion et de mise à disposition :

3-4-2 Le candidat propose-t-il une base documentaire en gestion des ressources humaines

/1.25 point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Comment cette base est-elle élaborée ?

/0.50 point

Joindre le sommaire de la base documentaire, les modalités de gestion et de mise à disposition :

3-5 Documents et outils pédagogiques

Le candidat propose-t-il une base d'outils pédagogique

/0.75point

oui non

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Afin d'apprécier au mieux la qualité de l'offre du candidat, celui-ci s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant à la prestation proposée notamment sur :

- * le volume de la documentation
- * les modalités de consultation...

/1.25 point

4 - CONDITIONS DE GESTION

4-1 Durée des indemnités journalières après résiliation ou au terme du contrat

/0.50 point

Nombre de jours : Jours

Systeme propose :

4-2 Durée des indemnités des rechutes après résiliation ou au terme du contrat

/0.50 point

Nombre de jours : Jours

Systeme propose :

4-3 Le tiers payant est-il maintenu après la résiliation du contrat

/0.50 point

oui non

Systeme propose :

4-4 L'assureur s'engage-t-il au caractère viager des frais médicaux sans limite de durée

/0.50 point

oui non

Si non : durée de l'indemnisation des frais médicaux après résiliation au terme contrat : jours

Systeme propose :

4-5 Délai maximum de réponse aux demandes d'entente préalable pour les changements de prothèse

Nombre de jours :..... jours

. - 15 jours

 OUI NON

/0.50 point

. + 15 jours

 OUI NON

0 point

4-6 Délai maximum de déclaration des sinistres

/0.50 point

Nombre de jours :..... jours

Ce délai est-il maintenu après résiliation ou au terme du contrat

oui non

/0.50 point

4-7 L'assureur met-il à disposition de l'assuré un service de recours contre tiers responsables pour tout accident survenu à l'un de ses agents

Pour les risques assurés

oui non

/0.75 point

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Sur les charges patronales non assurées

oui non

/0.75 point

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Sur les risques non assurés

oui non

/0.50 point

Gratuitement

oui non

Si non quelles sont les modalités de facturation :

Quelles sont les modalités de gestion ?

/0.50 point

En interne : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Externalisées : le candidat s'attachera à fournir autant d'informations que possible quant aux modalités de gestion proposées

Le candidat s'engage-t-il à informer le Centre de Gestion du suivi de chaque recours contre tiers qu'il met en œuvre

oui non

/0.50 point

Selon quelles modalités :

Le candidat s'engage-t-il à déduire de la sinistralité de la collectivité lorsque le recours contre tiers a abouti :

/0.50 point

Le nombre de jours d'arrêt

oui non

Le montant financier récupéré par l'assureur

oui non

4-8 Clause d'automaticité

Le candidat s'engage-t-il à ce que toutes les modifications dans la composition du personnel soient automatiquement couvertes, sous réserve d'une mise à jour annuelle des effectifs incombant à l'assuré lors de la régularisation de la prime à échéance

/0.75 point

oui non

4-9 Paiement de la prime par acompte

L'assureur permet-il à l'assuré de fractionner le paiement de la prime

/0.25 point

oui non

Incidence tarifaire :

5 – Respect de la décision de l'autorité territoriale, des avis du comité médical et de la commission de réforme

En matière de remboursement, le candidat s'engage-t-il à respecter la décision de l'autorité territoriale quel que soit l'avis émis par la Commission de Réforme, le Comité Médical Départemental ou le médecin agréé même dans l'hypothèse d'une tierce expertise

/1.25 point

oui non

Le candidat s'engage au règlement des prestations sans contestation possible des avis du comité médical et de la commission de réforme

/1. point

oui non

Le candidat s'engage au règlement anticipé des prestations sans attendre l'avis de la Commission de réforme

/0.75 point

oui non

6 - Protection de l'environnement

Le candidat veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande émanant du C.D.G. 60.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par le C.D.G. 60 afin de se conformer aux règles nouvelles, donnent lieu à la signature d'un avenant par les parties au marché.

Le candidat expose les points clés de sa charte environnementale et les éventuelles certifications qu'il détient

/ 1.50 point

--

Assureur

Intermédiaire

**Date
Signature**

**Date
Signature**